



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU TÉMISCOUATA
MINICIPALITÉ DE LEJEUNE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le mardi 2 avril 2024, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Maire, Monsieur Pierre Daigneault
Siège #1 Monsieur Patrice Dubé
Siège #2 Monsieur Réjean Albert
Siège #3 Monsieur Fernand Albert pro maire
Siège #4 Madame Carole Viel
Siège #5 Madame Marguerite Albert

Absente : Siège #6 Madame Armelle Kermarrec

Formant quorum sous la présidence du maire,
Monsieur Pierre Daigneault.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Pierre Daigneault informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Pierre Daigneault, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également comme secrétaire de la séance.

Trois personnes sont présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Pierre Daigneault déclare la session ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso2024-04-57

Le mardi 2 avril 2024 (20h00)

Ordre du jour

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CORRESPONDANCE**

3.1 Règlement #253 sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces exotiques envahissantes

3.2 Avis de motion projet règlement #254 identifications des îlots de chaleur sur le territoire, modifiant le Plan d'urbanisme numéro 203 et ses amendements de la Municipalité de Lejeune



- 3.3 Roulons & golfs pour la Fondation pour l'année 2024
- 3.4 Information MAMH
- 3.5 Commanditaire 1^{re} édition Festival du bûcheron 2024
- 3.6 Fonds pour le développement des collectivités du Canada
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 mars 2024 Résolution
- 5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS Résolution
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)
 - 8.1 Offre de service Niveleuse
- 9. AQUEDUC ET EAUX USÉES
 - 9.1 Travaux d'aqueduc
 - 9.2 Installation compteurs d'eau soumission
 - 9.3 Génératrice
- 10. LOISIRS-TOURISME
 - 10.1 Développement Saint-Godard
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12. URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 13. AFFAIRES NOUVELLE
- 14. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 14.1 Liste pour faire parvenir à l'avocat, perception de taxes municipales
 - 14.2 Comité Action bénévole ???
 - 14.3 Église
- 15. VARIA
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Carole Viel.
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale/ greffière trésorière dépose six documents d'information aux membres du conseil.

3.1 Règlement #253 sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces exotiques envahissantes

Reporté à la prochaine rencontre

3.2 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 254 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 203 ET SES AMENDEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE

Réso2024-04-58

Je, Fernand Albert, conseiller, donne avis que, lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal, le projet de règlement numéro 254 amendement le Plan d'urbanisme numéro 203 et ses amendements de la Municipalité de Lejeune sera adopté.

ADOPTÉE



Adoption du Projet de règlement numéro 254 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 203 et ses amendements

Réso2024-04-59

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Projet de loi 67 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) qui oblige les municipalités à inclure certaines dispositions concernant les îlots de chaleur à leur Plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du 2 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Fernand Albert, conseiller

Appuyé à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Lejeune adopte le projet de règlement 254 modifiant le Plan d'urbanisme 203 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici tout au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Roulons & Golfons pour la Fondation pour l'année 2024

Fondation de la santé du Témiscouata Roulons et golfons pour la Fondation 2024

Réso2024-04-60

ATTENDU que pour l'édition 2024, l'activité se tiendra le 15 juin au Club de golf de la Vallée du Témiscouata. Nous avons comme président d'Honneur Monsieur Jean Perron, ex-entraîneur du Canadien de Montréal et des Nordiques de Québec.

ATTENDU que l'édition 2024 vise à amasser des fonds afin de terminer le milieu de vie au CHSLD de Rivière-Bleue pour ensuite débiter celui de St-Louis-du-Ha ! Ha ! ;

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement de faire un don de 100\$ pour leur collecte de fonds.

ADOPTÉE

3.4 Information MAMH

Le gouvernement s'est engagé à effectuer en 2024 un transfert ponctuel d'un montant de 10M\$ aux municipalités de 15 000 habitants et moins.

Cette aide financière permettra de soutenir de nombreuses initiatives municipales dans toutes les régions du Québec, et ce, en fonction des priorités choisies par chaque municipalité. Le montant alloué pour notre municipalité est de 1654.00\$.



3.5 Commanditaire 1^{re} édition Festival du bûcheron 2024

Réso2024-04-61

Attendu que la 1^{re} édition du Festival du bûcheron se tiendra du 16 août au 18 août 2024 à Lots-Renversés ;

Attendu qu'il souhaite rendre hommage à nos travailleurs forestiers, qui se donne corps et âme pour alimenter nos usines de sciages ainsi que nos érablières ;

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité du conseil de donner 100\$ pour leur plan de visibilité.

ADOPTÉE

3.6 FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA Ressources pour les membres Fédération canadienne des municipalités

Réso2024-04-62

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en



renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'adopter cette résolution.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LE 4 mars 2024

Réso2024-04-63

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2024 a été remise à tous les membres du



conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024

ADOPTÉE

5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso2024-04-64

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION de Fernand Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 2 avril 2024, totalisant 76 940.06\$

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉE

6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

Rien

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Offre de service niveleuse

Réso2024-04-65

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'accepté l'offre de nivelage Beaulieu Nivelage, service d'entretien de route seulement au besoin.

ADOPTÉE

9. AQUEDUC ET EAUX USÉES

9.1 Travaux aqueduc offre de service

Réso2024-04-66

La municipalité a reçu l'offre de services professionnels -Travaux d'aqueduc
Estimation budgétaire, documents d'appel d'offres et surveillance.

Tel que présenté dans le rapport 51331 préparé par Nordikeau « Étude sur les problématiques de pression en réseau » les travaux requis sont : Ajout d'un système de pompage à la sortie du réservoir, composé (sans s'y limiter) de deux pompes à vitesse variable, variateurs de vitesse, capteur de pression, afin d'augmenter la tête d'eau totale du réseau de 14 m. ;
Ajout d'un regard et d'une vanne de réduction de pression, ajusté à 52,5 PSI, près du 45 rue de la Grande Coulée.

Les équipements devront être sélectionnés de manière à ne pas compromettre la protection incendie du réseau de distribution.

Le mandat octroyé à Eurêka Environnement inc. pour la réalisation des travaux préliminaires et la préparation des documents d'appel d'offres (activités 1 et 2) sera réalisé à un montant forfaitaire de 23 900.00\$ taxes en sus. Précisons qu'un



montant de 6 000.00\$ devra être acquitté en débutant le mandat.
Le solde restant sera facturé à l'avancement des travaux.

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter l'offre d'Eurêka et autoriser la directrice générale à signer les documents. Ces travaux seront inscrits sur le programme TECQ 2019-2024.

ADOPTÉE

9.2 Installation compteurs d'eau soumission

Réso2024-04-67

À la suite de la demande de prix à quatre entreprises pour l'installation de 10 compteurs d'eau dans 10 résidences, comme demandé dans la stratégie d'eau potable. Nous avons reçu seulement une soumission.

Entreprise : Plomberie CB Inc. le montant est de 3950.00\$ avant taxes. Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter cette soumission.

ADOPTÉE

9.3 Génératrice

Réso2024-04-68

Une demande a été faite à deux entreprises pour une soumission pour une génératrice. Spécialité électrique ne peut faire d'offre.

Dickner : génératrice 12500W 458CC Tri-Ener : 1380.29 plus taxes
15000W Essence 2 cylindre : 2449.94 plus taxes

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter l'offre de Dickner pour la génératrice de 15000W au montant de 2449.94 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

10. LOISIRS-TOURISME

10.1 DSG

Demande pour un permis d'alcool pour leur activité.

La demande est reportée à la prochaine rencontre du conseil, pour nous permettre d'avoir plus d'information considérant que l'emplacement n'est pas sur un terrain de la municipalité, car Développement St-Godard possède un bail.

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point

12. URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13. AFFAIRES NOUVELLES

CCU : Considérant qu'il manque une personne pour le comité consultatif d'urbanisme ;
Considérant que monsieur Jean Houle ne désire plus faire partie du comité ;



Nous allons effectuer des recherches pour trouver d'autre personne qui serait intéressée.

Le conseil remercie monsieur Houle pour le temps qu'il ait fait partie de ce comité.

14. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14.1 Liste pour faire parvenir à l'avocat, perception de taxes municipales

Réso2024-04-69

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter la liste préparée par la directrice générale pour la perception de taxes municipales 2023 et antérieures à faire parvenir à notre avocat.

ADOPTÉE

14.2 Comité d'Action bénévole

Réso2024-04-70

Considérant que le comité de bénévole de Lejeune à un manque de personnes bénévoles;

Considérant qu'il demande à la municipalité s'il est possible de faire leur tenue de livres (comptabilité) pour leur organisme.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter cette demande.

ADOPTÉE

14.3 L'église (date)

À suivre dans une prochaine rencontre

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions se déroule comme à l'habitude, quelques citoyens posent des questions et émettent des commentaires. Monsieur Pierre Daigneault Maire, prend le temps de répondre aux questions et commentaires émis.

Plusieurs questions ont été posées

Début : 20h20 Fin : 20h30

17. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Réso2024-04-71

SUR UNE PROPOSITION DE Carole Viel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h33.

ADOPTÉE

Je, Pierre Daigneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale